



## **Compte-rendu de l'audience avec le DASEN du 26/11/2014**

Nous ont reçu : Mr MILLANGUE (DASEN), Mr PAPILLON (DASEN Adjoint), Mme ADAM (IEN A) et Mr KLECZEK (SG)

### **1) La gestion par les IEN des déclarations de grève et plus généralement du droit syndical (rappel des faits de l'an dernier et demande par rapport au rappel à la loi promis par Mr Verlucco)**

*Réponse de Mr MILLANGUE :*

*Il nous dit que c'est un problème récurrent, qu'il souhaite que les choses soient claires entre lui et nous, qu'il n'est pas contre les syndicats et leurs interventions, même plutôt pour et qu'il fera tout pour que cela soit respecté mais dit qu'il ne peut pas tout faire.*

*Pour les RISTT, face au nombre important d'enseignants en demande, il est confronté à un problème de continuité de l'enseignement, un intérêt de service. Il essaie à ce que les décisions viennent de la base sans les imposer.*

*Le rappel aux IEN a été fait mais face aux peu de remplaçants, ils doivent gérer au cas par cas. Il nous signale par ailleurs, que certains enseignants auraient signalé par mot écrit aux parents de garder les enfants chez eux ce jour là, ce qui est hors la loi car ceci implique un changement du temps scolaire par les enseignants.*

*Pour les stages syndicaux, il nous dit que cela est plus facile car grâce au délai d'un mois de la demande, ils peuvent anticiper.*

*Il nous dit enfin qu'il rappellera aux IEN qu'il ne faut pas fournir de convocation pour participer à un stage.*

### **2) Concernant l'accès aux comptes-rendus des CAPD promis par l'ancien DASEN.**

*Réponse de Mr MILLANGUE :*

*C'était sa première participation lors de la dernière CAPD où il a constaté que 3 PV n'avaient pas été validés. Apparemment, les organisations freineraient la démarche en renvoyant à l'IA au lieu de faire suivre aux signataires suivants.*

*Le SG dit avoir donné ordre au chef de service d'envoyer à toutes les organisations syndicales les rapports dès validation de ces derniers.*

*Vive les organisations majoritaires pour la transparence !!!*



### **3) Composition des groupes de travail et comités de suivi.**

Réponse de Mr MILLANGUE :

*En ce qui concerne les groupes de travail, il se sent plus lié car les sujets abordés sont ceux votés en CAPD donc les élus sont les participants légitimes désignés.*

*Pour les comités de suivi, et notamment concernant les rythmes scolaires, il n'y est pas hostile et nous tiendra au courant, sachant qu'il y aura au plus une réunion par trimestre, celle du 1<sup>er</sup> ayant déjà eu lieu.*

### **4) problèmes de dépassement du temps hebdomadaire de travail :**

#### **- pour les remplaçants :**

Réponse de Mr MILLANGUE :

*Leur orientation est de procéder à la récupération des heures supplémentaires par période pour ne pas être submergé en fin d'année.*

*Chaque IEN doit proposer et non imposer un temps de rattrapage, le collègue pouvant lui même solliciter sa circonscription pour signaler des heures à rattraper : ceci va créer de la discontinuité dans les remplacement ailleurs pour palier à ses rattrapages.*

*Pour les TS, on ne peut compenser les heures supplémentaires par des heures qui auraient été non effectuées certaines semaines,*

*Pour les journées ou demi-journées de rattrapage, une demande d'autorisation d'absence pour récupération devra être remplie.*

#### **- cas particulier des écoles de Saint Maximin**

*Un quiproquo a été invoqué et l'IEN se défend d'avoir imposé cette particularité, les écoles pourront donc continuer d'ouvrir à 11h50 et 16h comme avant.*

***A noter que cette réponse a été invalidé quelques jours plus tard par SMS de Mme Adam (IEN-A) . Voir le courrier de la CGT Educ'Action 83 suite à cette volte face de l'Inspection Académique.***

### **5) Questions sur les professeurs stagiaires**

Réponse de Mr MILLANGUE :

***Sur la nécessité de refaire le master 2 :*** *un parcours particulier sera proposé à ces étudiants , plus personnalisé, notamment si l'étudiant a un domaine à approfondir... (on peut reprendre le même sujet de mémoire en l'approfondissant, en changeant ses pistes de travail...)*

*On ne connaît pas le dispositif pour l'année prochaine.*

***Sur les absences éventuelles, aux formations notamment :*** *un état des absences (justifiées ou non) est fait par les ESPE et envoyé à l'IA en tant qu'employeur et payeur. Beaucoup de bienveillance et de compréhension existent entre IA et ESPE.*



## **6) Questions concernant les AESH et contrats aidés.**

Réponse de Mr MILLANGUE :

**Sur le versement d'un acompte sur salaire en septembre pour certains personnels :** cela serait du à la date de début de contrat qui provoque un dossier en cours de transfert et donc non parti en paiement pour ce mois-ci.

**Sur le nombre de contrats transformés en CDI :** ils n'ont pas les chiffres en tête mais doivent nous les envoyer.

**Sur le manque de notice de vote pour les AVS :** un envoi a été effectué à domicile pour tous les personnels avec leur adresse professionnelle.

**Sur la formation :** pour les AESH, formation habituelle de 60h prévu mais la plupart sont des anciens AVS qui ont déjà bénéficié de ces 60h.

Pour les contrats aidés, le rectorat pilote cette formation et elle est dispensée par les GRETA ; elle comportera 2 volets : une formation professionnelle ainsi qu'une formation personnelle choisi entre plusieurs modules.

**Pour les récupérations d'heures effectuées en plus :** concernant les nuitées, une réponse précise sera faite ultérieurement pour ne pas faire d'erreur.

Concernant les tâches administratives durant les vacances scolaires, elles ne sont pas anormales car les personnels sont alors sous contrat et payés donc peuvent être utilisés par l'établissement (on note l'injustice entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré mais le DASEN ne souhaite pas rentrer dans ce débat.

**Concernant le nombre d'EVS :** ils auraient gardé, à quelques unités près, le même nombre.

**Contrats CUI :** la notion de contrat à mi temps de 24h n'est pas obligatoire pour les contrats aidés, avec possibilité de lisser le contrat sur l'année (24h pour certaines semaines).

## **7) Bilan éventuel sur les rythmes scolaires.**

Réponse de Mr MILLANGUE :

Ils se basent sur les OBSERVABLES : comment les enseignants se sont emparés de ces nouveaux rythmes ; lors des inspections, seront observées les modifications mises en place sur les emplois du temps. Les études ne peuvent être exhaustives et ne seront faites que sur des échantillons.

## **8) Mouvement du 1<sup>er</sup> degré sclérosé.**

Réponse de Mr MILLANGUE :

Il y aurait un pourcentage exceptionnel de satisfaction sur le 1<sup>er</sup> vœu. On note tout de même un littoral bloqué (caractéristique démographique) mais c'est au fonctionnaire de se rapprocher de son lieu de travail et non l'inverse.

Le blocage du aux postes bloqués pour les stagiaires devrait cesser et donc libérer quelques postes mais cela ne sera pas miraculeux...



9) **Concernant le collège Marcel Rivière à Hyères sortant du dispositif d'éducation prioritaire.**

Réponse de Mr MILLANGUE :

*Durant l'audience d'hier, rien de nouveau n'a été évoqué par rapport au groupe de travail ; ils diffuseront les informations dès que la décision définitive de la rectrice sera connue.*

10) **Concernant les directeurs d'écoles.**

Réponse de Mr MILLANGUE :

*Suite à la parution de la circulaire relative à la simplification des tâches administratives, l'Inspection Académique est en réflexion pour savoir comment la mettre en œuvre dans le département. Aucun engagement n'a cependant été pris sur ce sujet.*

*Le rappel au rôle des directeurs-trices a déjà été fait lors d'animations spécifiques.*

*En cas de problèmes avec son directeur, le collègue doit en informer l'IEN pour une intervention éventuelle. En outre, le référentiel des métiers n'existe pas pour les directeurs en tant que tels. Le prochain conseil des inspecteurs aura lieu le 5 décembre où il sera proposé un questionnement à ce sujet. Les textes étant très flous, il se refuse à cadrer plus précisément sur ce sujet.*